

Bulletin février 2013

Après nos félicitations du mois dernier, une piste de travail pour la nouvelle direction du Volley-ball français :

L'harmonisation des frais de déplacement de nos Juges de lignes.

En effet, que ce soit en Coupe d'Europe, Coupe de France, ou en compétitions LNV (pro AM, pro BM, play-off pro AF) des juges de ligne vont aider au bon déroulement des rencontres (voir la réaction des clubs, et des arbitres, lorsque les juges de ligne sont absents).

En Coupe d'Europe, en Coupe de France, l'indemnité d'arbitrage des juges de ligne est de 50 € plus les frais de déplacement soit 0.30 € par km selon le barème fédéral, comme pour les championnats nationaux.

En compétitions LNV, tout est différent puisque le juge de ligne reçoit une somme forfaitaire incluant l'indemnité d'arbitrage d'un montant de 50 € si moins de 160 km aller/retour, 65 € entre 160 km et 200 km aller/retour et 70 € si plus de 200 km aller/retour.

Soit pour moins de 160 km, 0.00 € et pour plus, moins de 0.10 € du kilomètre parcouru.

Nous ne pouvons accepter que nos collègues juges de ligne se déplacent à ce tarif, d'ailleurs, dans certaines ligue, il est de plus en plus difficile de trouver des volontaires...

Il convient que très rapidement la FFVB intervienne auprès de la LNV afin que les frais de déplacement de nos collègues soient revus, particulièrement dans une période où le prix du carburant et le tarif des péages ne cessent de grimper.

Nous ne pouvons tolérer que pour officier en tant que juge de ligne, des collègues soient contraints de perdre de l'argent

Il convient donc que la LNV s'aligne au minimum sur le tarif FFVB.

Indemnité d'arbitrage du juge de ligne : 50 € par match.

Indemnité de déplacement : actuellement 0.30 € par km parcouru du lieu de résidence au lieu de la compétition et retour.

Et, par la même occasion, les frais de péage des autoroutes pourraient être remboursés.

Il convient de noter qu' une telle mesure faciliterait grandement le travail des CRA pour la désignation des juges de ligne.